

VOTRE RÉGION

MALGRÉ LES ANNONCES GOUVERNEMENTALES La mobilisation reste intacte

Gaz de schiste : les opposants manifesteront samedi à Donzère

Des propositions de loi qui se multiplient, visant à chaque fois à abroger les permis de recherches et d'exploration dudit gaz. La volte-face du signataire autorisant ces permis. Décidément, l'actualité autour du "Gaz de schiste" apporte chaque jour un nouvel élément pour signifier que le dossier était pour le moins mal ficelé. Jusqu'au Premier ministre déclarant hier qu'il fallait « tout remettre à plat » (lire ci-dessous).

Mais ceux qui ont mené la fronde n'entendent pas se laisser bercer de belles paroles. Pour preuve : le collectif Drôme "Non au gaz de schiste" maintient la manifestation prévue ce samedi 16 avril à Donzère. Dans la ville dont le maire n'est autre qu'Eric Besson, ministre de l'Industrie et de l'Énergie.

Certes, le collectif drômois en convient : « On ne peut qu'être satisfait des dernières annonces gouvernementales qui font enfin suite à des mois

de mobilisation [...] mais nous devons rester vigilants tant qu'une loi n'est pas votée, car son application n'est définitive qu'après la publication des décrets et arrêtés ministériels. » « Les autorisations étant aujourd'hui toujours valables, les entreprises peuvent commencer les travaux de recherche d'huile de schiste le 16 avril en Seine-et-Marne et offshore en Méditerranée, et de gaz le 1^{er} juin ».

Le collectif drômois (concerné par le permis dit "de Montélimar" n'entend pas baisser la garde. En début de semaine, il s'étonnait que « rien n'a été dit pour les demandes de permis en cours d'instruction : comme ceux du Sud de la France (permis de Gardanne et de Brignoles) et du nord de Rhône-Alpes (Permis Lyon-Annecy) et surtout l'extension envisagée au Sud et à l'Est aux portes de Valence ». Cette manifestation vise donc à obtenir « l'interdiction définitive de toute recherche ou exploitation d'huile et de gaz de schiste sur l'ensem-



C'était le 26 février dernier à Villeneuve-de-Berg. Y aura-t-il autant de monde samedi à Donzère ? Archives Le DL/S. M

ble du territoire français ».

Samedi les manifestants se sont donné rendez-vous à Donzère vers l'aire de repos de Combelonge RN7-D541, dès 12 h pour un pique-nique et

des ateliers d'informations. Le départ de la manifestation se fera à 15 h jusqu'à la mairie de Donzère où une entrevue a été demandée...

M. S-G.

Un texte commun sera proposé aux députés le 10 mai

En procédure d'urgence, c'est une proposition de loi commune, avec deux rapporteurs (UMP et PS) qui doit être présentée à l'Assemblée Nationale le 10 mai. L'objectif est d'abroger les permis et d'interdire l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. La commission "développement durable" se réunira à ce sujet le mercredi 4 mai. « Les deux rapporteurs seront désignés. Et après le vote à l'Assemblée Nationale, la proposition de loi pourrait être présentée dans la même semaine au Sénat », précise Pascal Terrasse, député de l'Ardèche (PS).

Après son collègue ardé-

chois Jean-Claude Flory (UMP), l'élu socialiste a été auditionné hier après-midi dans le cadre de la mission parlementaire, dont le rapport est attendu pour fin juin. Mais pour lui, il faut aller plus loin : « Avec Pierre Morel-À-L'Huissier (député UMP, ndlr), je demanderai qu'une commission d'enquête parlementaire soit créée pour savoir vraiment comment ces permis ont été octroyés. Et si, je l'espère, ceux-ci sont bien abrogés, est-ce que l'État devra indemniser les compagnies qui les ont obtenues ? Et pour quel montant ? Par ailleurs, le code minier doit être revu et un dé-

bat national sur l'énergie doit avoir lieu. »

Étude américaine

Les opposants au gaz de schiste peuvent en tout cas être confortés par une étude américaine sur le gaz de schiste, publiée dans "Climatic Change Letters" et relayée par l'AFP. Sa principale conclusion ? « L'empreinte de gaz de schiste est plus importante que celle du gaz conventionnel ou de pétrole, quelle que soit l'échéance. » Et de préciser : « Par rapport au charbon, l'empreinte du gaz de schiste est plus importante d'au moins 20 % et peut-être même

deux fois plus importante, sur 20 ans, et est comparable sur 100 ans. » Selon l'étude, cela est dû au méthane, qui s'échappe dans l'atmosphère au cours de l'extraction.

Cette étude serait sûrement contestée par Christophe de Margerie, PDG de Total, concerné par le permis de Montélimar. Dans "Aujourd'hui en France" de lundi, il a déclaré : « Avant même qu'on ait eu le temps simplement de pouvoir évaluer ce qui existait, on a dû faire face à une campagne outrancière — et je pèse mes mots — contre cette ressource potentielle. »

R.C.